

Émission : 07-05-2021


Mise à jour : 30-12-2021

Directive ministérielle DGAUMIP-032.REV1

Catégorie(s) :
 Centre hospitalier
 Plan de contingence

Plan provincial de contingence COVID-19 pour la 5e vague

Remplace la directive
DGAUMIP-032 émise le
7 mai 2021

<p>Expéditeur : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) - Direction générale adjointe des services hospitaliers, du médicament et de la pertinence clinique (DGASHMPC)</p>		<p>Destinataire : Tous les établissements publics (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présidents-directeurs généraux (PDG) et directeurs généraux (DG) ; – Directeurs des services professionnels (DSP) ; – Directrices des soins infirmiers (DSI) ; – Responsables de la prévention et du contrôle des infections (PCI).
---	---	---

Directive

Objet :	Le plan de contingence provincial a pour but de présenter la séquence de déclenchement des niveaux d'alerte pour chaque établissement et de présenter les actions à faire pour toutes les instances concernées à chacun des niveaux d'alerte. Ce plan de contingence provincial est complémentaire aux plans de contingence des différentes spécialités.
Mesures à implanter :	<input checked="" type="checkbox"/> Les établissements doivent suivre le plan de contingence.

Coordonnées des secteurs et des personnes-ressources

Direction ou service ressource :	Direction générale adjointe des services hospitaliers, du médicament et de la pertinence clinique (DGASHMPC) Contact : dgshmsu.dsh@msss.gouv.qc.ca
Documents annexés :	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 1 – Plan de contingence 5 ^e vague

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez-le :

msss.gouv.qc.ca/directives

La sous-ministre adjointe,
Original signé par
 Lucie Opatrny

Lu et approuvé par
 la sous-ministre
 Dominique Savoie

Directive

Depuis l'année dernière, le Québec a traversé plusieurs vagues de pandémie causées par la COVID-19. Forte de ces expériences, la Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques a entrepris une démarche avec les partenaires de plusieurs directions du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) afin de proposer un plan de contingence bonifié dans l'éventualité de la 5e vague de COVID-19.

La pénurie en personnel a continué de s'aggraver et vient grandement fragiliser les équipes et les capacités à se mobiliser en vue de cette 5e vague. De plus, il importe de considérer l'impact des premières vagues sur le moral des équipes en place. À l'aube de cette 5e vague qui arrive avec fulgurance, on perçoit déjà une grande fatigue, une lassitude et des difficultés à mobiliser les équipes malgré tous les efforts des dirigeants.

Les grands principes à la base de cette réflexion ont été :

- La force de la collaboration interétablissements : L'expérience de la pandémie aura permis de développer ou de renforcer des collaborations entre différents établissements de régions limitrophes qu'il serait encouragé de conserver ;
- La prise en charge décentralisée des patients COVID-19 ;
- La maximisation du maintien des activités cliniques régulières selon les capacités du RSSS ;
- L'utilisation optimale de la main-d'œuvre disponible et révision de l'organisation du travail.

Des suivis réguliers auprès des établissements du Québec seront organisés par les directions cliniques du ministère de la Santé et des Services sociaux dans les prochaines semaines selon l'évolution de la situation et les niveaux d'alerte seront discutés lors de ces rencontres.

Les cibles de lits COVID qui ont été travaillées et partagées avec les établissements du réseau sont associées au niveau d'alerte du plan de contingence.

Enfin, un plan de délestage sera aussi partagé aux établissements du réseau.